

INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie
180 Boulevard de Charavines
38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19
Code NAF : 8559A
www.formation-velo.com

A l'attention de :

**DEVIS de formation
BPJEPS Vélo Tout Terrain / Parcours AMM-GHM**

Dates de la formation en centre : **du 27 au 28 mars 2018 (positionnement) et
du 7 mai 2018 au 16 novembre 2018**

Cout d'inscription au Tests d'Exigences Préalables réalisé le 26 mars 2018 ¹		50€
Frais de dossier :		40€
Répartition des modules et Unités capitalisables en centre :		
Unité capitalisable 7	35	350€
Unité capitalisable 8	63h	630€
Unité capitalisable 9	70h	700€
Unité capitalisable 10	21	210€
CERTIFICATIONS / EXAMENS	14h	140€
UNITE DE POSITIONNEMENT du 27 au 28 mars 2018	14h	140€
TOTAL1	217h	2170€ Net de taxe
<input type="checkbox"/> Module optionnel Secours	14h	140€
<input type="checkbox"/> Module optionnel Anglais Technique	22h	220€
<input type="checkbox"/> Module optionnel Gestion comptabilité	22h	220€
TOTAL2	275h	2750€ Net de taxe

Selon calendrier joint
Horaires : **35h/semaine selon les horaires suivants : 08h30-12h / 13h-16h30**
Lieu de la formation : **Institut de formation du vélo –Campus de la Brunerie - 180 bd de Charavines - 38500 Voiron**
Et 1 semaine de formation à la station des 2 Alpes avenue de la Muselle– 38860 Les 2 Alpes (du 18 au 22 juin 2018)

Durée de la période de stage en entreprise : **140 heures**

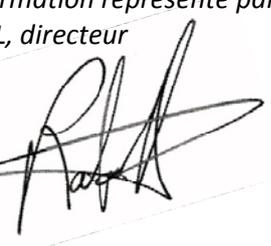
Hébergement/Restauration : **A la charge du participant.** Des facilités de restauration et d'hébergements sont possibles sur le site de la formation auprès du gestionnaire de site Tremplin Sport Formation que vous pouvez contacter par mail à resa@tremplinsport.fr – 04 76 67 04 05

J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions générales d'inscription disponibles sur la page suivante : http://www.formation-velo.com/images/stories/CGI_RI/CGI.pdf

¹ Sont dispensés de la démonstration technique des exigences préalables - les titulaires de l'Unité Capitalisable Complémentaire VTT, associée au BP JEPS Activités Physiques pour Tous ou Activités de la randonnée ; - les titulaires du Brevet Fédéral Moniteur VTT, délivré par la Fédération Française de Cyclotourisme ; - les titulaires du Brevet Fédéral 2ème degré VTT, délivré par la Fédération Française de Cyclisme ; - le titulaire de « l'entraîneur jeunes » associé à une spécialité de la mention visée, délivré par la Fédération Française de Cyclisme ; - le titulaire de « l'entraîneur club » associé à une spécialité de la mention visée, délivré par la Fédération Française de Cyclisme ; - le titulaire de « l'entraîneur cyclisme pour tous » associé à une spécialité de la mention visée, délivré par la Fédération Française de Cyclisme. - les sportifs de haut-niveau en VTT, inscrits ou ayant été inscrits sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L221-2 du code du sport.

Bon pour acceptation (signature)

L'organisme de formation représenté par
Bertrand RABATEL, directeur



IFV Institut
de Formation
du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com

INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie
 180 Boulevard de Charavines
 38500 VOIRON
 N° SIRET : 534 277 488 000 19
 Code NAF : 8559A
www.formation-velo.com

A l'attention de :

PROGRAMME de formation

Intitulé : Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, Spécialité Activités du Cyclisme, mention Vélo Tout Terrain

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Public visé : Personnes titulaires du diplôme d'Accompagnateur Moyenne Montagne ou Guide de Haute Montagne souhaitant compléter son activité en devenant Moniteur ou Monitrice VTT

Pré-requis :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

- Etre titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) d'Accompagnateur en moyenne montagne ou de Guide de haute montagne
- Etre titulaire d'une attestation de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou équivalent
- Réussir le Test des exigences préalables à l'entrée en formation défini en annexe III de l'arrêté du 29/12/2011 et **organisé le 26 mars 2018**
- Valider les épreuves de sélection propres à l'Institut de Formation du Vélo **le 26 mars 2018**

Objectifs pédagogiques de la formation : valider le Brevet professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports spécialité Activités du cyclisme mention VTT permettant au candidat d'encadrer en autonomie l'activité vélo et VTT dont il est responsable au plan pédagogique, en assurant la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge

Contenu de la formation et compétences visées : Des objectifs d'intégration (OI) sont précisés et regroupés au sein de 4 unités capitalisables :

UC 7C : Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles en VTT
OI 7.1 Etre capable de mobiliser les connaissances liées à l'environnement professionnel
OI 7.2 Etre capable de mobiliser des connaissances liées à l'activité
OI 7.3 Etre capable de mobiliser les connaissances liées aux milieux de pratique
OI 7.4 Etre capable de mobiliser les connaissances liées au développement durable
UC 8C Etre capable de conduire une action éducative en VTT
OI 8.1 Etre capable de préparer une démarche d'apprentissage en VTT
OI 8.2 Etre capable de conduire une démarche d'apprentissage en VTT
OI 8.3 Etre capable d'évaluer une démarche d'apprentissage en VTT
UC 9C : Etre capable de maîtriser les outils et techniques en VTT
OI 9.1 Etre capable de faire preuve de maîtrise technique
OI 9.2 Etre capable d'assurer la maintenance du matériel
OI 9.3 Etre capable de maîtriser les techniques professionnelles
OI 9.4 Etre capable de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité
OI 9.5. Etre capable d'accompagner la randonnée
UC 10 : Etre capable d'utiliser les notions biomécaniques pour améliorer l'efficience des gestes techniques à VTT
Module Secours
Spécialement adaptée aux accidents VTT, le module permet de recycler le PSC1 (ou AFPS), avec un contenu plus développé sur la gestion des accidents que les moniteurs VTT peuvent rencontrer. (gestes et cas concrets) : Secourisme général et Secourisme appliquée à l'activité du Moniteur VTT. Le secourisme est évalué lors de l'UC 9.
Module Anglais
Etre capable d'accueillir et d'encadrer et enseigner à vélo un public étranger en anglais

Module Gestion/Comptabilité
Connaître les possibilités et les leviers pour créer et/ou diriger une école de VTT, dans le respect des réglementations françaises Montage juridique , réglementation commerciale et fiscale, Organisation du travail et réglementation Reglementation Jeunesse et Sport et Assurances

3 champs d'interventions sont abordés durant la formation :

Technique :

- reprise des techniques de base en pilotage VTT
- perfectionnement personnel en VTT trial, VTT descente et cross-country
- analyse biomécanique des gestes techniques (VTT trial, VTT descente, cross-country)
- analyse vidéo lors des séances techniques- mécanique : réparation et gestion d'un parc de VTT

Pédagogie :

- mises en situation pédagogique avec différents publics (scolaires, clubs, adultes)
- retour vidéo et analyse individuelle
- construction de séances et de cycles de progression
- didactique et référentiels d'apprentissage du vélo et du VTT (du niveau initiation au niveau expert)

Milieu professionnel :

- réglementation des sites de pratique et de l'activité
- marché de l'encadrement cycliste (l'offre et la demande)
- enseignement technique du VTT en anglais
- projet professionnel et montage de produits

Moyens, méthodes et supports pédagogiques :

Cette formation s'effectue en présentiel à l'Institut de Formation du Vélo. Un stage pratique en structure professionnelle de minimum 140h doit être effectué selon le calendrier joint au programme.

Les candidats qui font valoir des compétences donnant lieu à certification dans un ou plusieurs domaines ou unités de compétences capitalisables prévus peuvent se voir accorder par le responsable de la formation des allègements de formation. Ces allègements ne dispensent pas de la ou des parties d'épreuve(s) de certification prévue(s)

Les moyens pédagogiques sont les suivants :

- cours théoriques en salle et en extérieur
- cours techniques
- mise en pratique de séances pédagogiques entre stagiaires, évaluations formatives
- mise en pratique de séances pédagogiques avec des enfants et adolescents, évaluations formatives
- ateliers pratiques de mécanique en atelier mécanique
- mise en situation pédagogique en alternance dans une structure VTT (observation puis intervention progressive avec l'appui d'un tuteur de stage)
- rapport de stage
- Supports pédagogiques imprimés remis aux stagiaires
- Utilisation de vidéos
- Utilisation de la plateforme EdModo pour le partage de ressources

La formation est organisée pour un effectif de 20 participants.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. Chaque fin de semaine, un bilan oral et/ou écrit sous forme de questionnaire est fait avec les stagiaires afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés des stagiaires, ainsi que leurs attentes pour la suite de la formation.

Des évaluations formatives en pédagogie avec un vrai public, observées et commentées par deux formateurs, permettent de situer le stagiaire dans sa progression en encadrement et les compétences restant à acquérir. Un examen blanc est organisé avant l'examen final. Un livret de suivi stagiaires comprenant les évaluations formatives et des auto-évaluations est remis au stagiaire en début de formation et complété tout au long de sa progression.

Modalités d'évaluation des acquis de formation 4 unités capitalisables (UC) doivent être validées par l'intermédiaire de 2 épreuves pour obtenir le BPJEPS VTT :

1. EPREUVE N° 1 (en structure d'alternance) :

Présentation de la structure d'alternance par le candidat à l'aide d'un dossier écrit ou vidéo de 15 pages minimum détaillant le fonctionnement de la structure (activités proposées, réglementation afférente, niveaux de responsabilité, statuts, matériel utilisé, sites de pratiques, axes de développement durable...) lors d'un exposé avec les évaluateurs de 30', suivi d'un entretien de 30'

+ Présentation d'une démarche d'apprentissage du VTT auprès d'un public ado ou adulte initié au VTT, détaillant la progression pédagogique, suivie par la conduite d'une séance d'apprentissage sur une thématique technique

d'une durée minimum de 45 minutes, suivi d'un entretien de 30' maximum permettant au stagiaire de justifier ses choix pédagogiques.

2. EPREUVE N° 2 (organisée par le centre de formation) : épreuve intégrative composée ainsi :

- une épreuve de 2 zones de maniabilité de 5 segments chacune ;
- suivie d'un parcours non balisé et chronométré d'au moins 20 Km et environ 500 M de dénivelé positif avec 4 points de passages imposés ;
- à l'issue du parcours de 20 Km, une épreuve de descente chronométrée ;
- et une épreuve pratique de mécanique sur le terrain consistant en une réparation d'une panne mécanique ;

+ une épreuve orale d'analyse et de correction d'un geste technique à VTT, à partir d'une photo, d'une vidéo ou d'une démonstration fournie par les évaluateurs.

Sanction de la formation : Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire. Si le stagiaire réussit l'examen final, le diplôme du BPJEPS Activités du Cyclisme mention VTT lui sera délivré après délibération du jury par la DRJSCS Auvergne Rhone Alpes.

Qualité des formateurs :

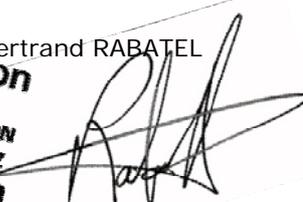
- Bertrand RABATEL (directeur de l'IFV) : Brevet d'Etat 2e degré VTT, maîtrise STAPS entraînement et auteur du livre Piloter son VTT (Ed. Glénat), enseignant à l'université
- Benjamin VIBERT : BEESAC depuis + de 10 ans, directeur de l'école de VTT MCF des 2 Alpes et formateur à l'IFV depuis 2012
- Vincent VAUDAUX : Brevet d'Etat 2e degré VTT et responsable du Sport-Etudes VTT
- David JARRIAND : BEESAC depuis + de 10 ans, spécialiste du raid VTT à l'étranger
- Simon ROGIER : Brevet d'Etat 2e degré VTT, DEA en biomécanique
- Et plus d'une vingtaine de formateurs selon leur spécialité



Bon pour acceptation

IFV Institut de Formation du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com

Bertrand RABATEL



Responsable formation



Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A

www.formation-velo.com

Organisme de formation enregistré sous le N° 82 38 05102 38 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.